

L'an deux mille vingt-cinq, trente et un mars,

N°25.02.09

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du SIGV sous la présidence de Monsieur Richard MALLIE.

<i>Présents</i>	8
<i>Pouvoirs</i>	1
<i>Absents / Excusés</i>	2

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 18 mars 2025

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Laurence BEGEY, Corinne LE MEUT, Christian TANTI et Dominique VALÉRA.

MEMBRES EXCUSES : Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON

POUVOIR : Evelyne LOUIS à Corinne LE MEUT

OBJET :
AFFECTATION
DU RÉSULTAT
EXERCICE 2024

Monsieur le Président rappelle aux membres du Syndicat qu'il convient de constater au compte administratif la réalité du résultat de l'exercice de l'année précédente : un solde positif ou un besoin de financement.

Précise que ce n'est qu'après avoir consigné la réalité de ce résultat que celui-ci fait l'objet d'une affectation;

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le compte Administratif 2024 qui fait apparaître :

-Un résultat d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de : 260 393.38 €

-Un résultat d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de : 40 349.95 €

En prenant en compte les restes à réaliser (dépenses) d'un montant de 14 472.69 € et en prenant en compte les restes à réaliser (recettes) d'un montant de 25 068.44 €, il est donc constaté un résultat final d'investissement (Déficit) de 29 754.20 €.

Le résultat de fonctionnement doit prioritairement être affecté à la couverture du déficit de la section d'investissement, et au cas où il resterait des crédits disponibles, ceux-ci seraient librement affectés par l'organe délibérant.

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de la manière suivante :

Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 230 639.18 €

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 29 754.20 €

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 013-241300425-20250331-25_02_09-DE



LE COMITÉ SYNDI
Oui l'exposé de Monsieur l
Après avoir délibéré,
A l'unanimité

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

Compte 002- Excédent de fonctionnement reporté : 230 639.18 €

Compte 1068- Excédent de fonctionnement capitalisé : 29 754.20 €

Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2024.

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par la
Présidente, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le : et de la
publication le :

Richard MALLIE,
Président de séance



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV
Utilisateur : CAUHAPE Florence

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	25_02_09
Objet :	Affectation du résultat 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-31 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	013-241300425-20250331-25_02_09-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-241300425-20250331-25_02_09-DE-1-1_0.xml	text/xml	846 o
Document principal (Délibération) Nom original : 25.02.09 Affectation du résultat 2024.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20250331-25_02_09-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	196.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2025 à 16h21min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2025 à 16h21min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2025 à 16h21min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 avril 2025 à 16h21min55s	Reçu par le MI le 2025-04-02